

# COMPTE RENDU

## Séance du 27/04/2021

L' an 2021 et le 27 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le réfectoire sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

**Présents** : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BRUNEAU Valérie, DEROUINEAU Isabelle, MOREAU Sindy, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : ALLANET Christophe, BUREAU Joël, LEROUX Loïc, MENANT Sébastien, PIGEON Eric, POTTIER Victorien, TELLIER Roland

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme LEBARBIER Nathalie à M. TELLIER Roland

**Excusé(s)** : M. PAPILLAUD Christian

**A été nommée secrétaire** : Mme MOREAU Sindy

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 20/04/2021

**Date d'affichage** : 20/04/2021

### Objet de la séance

### SOMMAIRE

- Vente logements sociaux
- Achat broyeur accotement
- Aménagement de la commune
- Tapis d'enrobé D33
- Location-gérance du "jalaisien"
- Reclassement de Voirie
- Demande de Subvention : Fonds régional de développement des communes du Pacte régional de la ruralité
- Demande de Subvention : Fonds Pays de la Loire Relance d'Investissement Communal
- Demande de Subvention : Aide aux communes rurales pour le maintien du commerce de proximité
- Demande de Subvention : Aide Départementale à la Voirie Communale
- Transfert mobilité
- Questions diverses

Madame le maire ouvre la séance à 20h00 et indique que vu la situation sanitaire, celle-ci se déroulera à huit clos.

## 2021/26 : Vente des Logements sociaux

- Vu la délibération 202066 décidant de mettre en vente les logements sociaux
- Vu les estimations faites par le notaire et les agences immobilières
- Vu la commission de finances du 16 mars

Mme le Maire propose de mettre en vente l'ensemble du bâtiment du 7 et 7bis rue du sablon au prix de 75 000€

Après délibération, le conseil municipal décide

- de mettre le prix de vente des logements à 75 000€
- d'autoriser Mme le Maire à accepter une offre ne pouvant être inférieure à 67 000€
- d'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de ce bien
- d'autoriser Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches de clôture des emprunts en cours, concernant ce bien.

## 2021/27 : Achat d'un broyeur d'accotement

L'agent communal utilise actuellement un broyeur d'accotement qui est vétuste.

Madame le Maire propose de faire l'acquisition d'un nouveau broyeur d'accotement.

Madame le Maire indique qu'il a été budgétisé 7 300€ TTC lors du vote du budget pour cette acquisition.

4 devis ont été réalisés auprès de 3 sociétés :

	Marque	Type matériel	Prix de la reprise HT en €	Prix HT en € sans reprise	Prix HT en € avec reprise	Prix Total TTC en €
<u>Letessier</u>	ORSI	<u>Vulcanic 165</u>	500	5645	5145	6174
<u>Letessier</u>	ORSI	Broyeur avec châssis en <u>Hardox</u>	500	6450	5950	7140
<u>Claas</u>	DESVOY S	DMF POLY-GREEN	900	6900	6000	7200
<u>Depussa</u> y	DESVOY S	3216 à fléau	400	7250	6850	8700

Une option supplémentaire est proposée pour sécuriser en cas d'obstacle et éviter la casse du matériel, cette option s'élève à 595€ HT

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de faire l'achat du broyeur d'accotement de marque ORSI avec le châssis en Hardox dont le coût s'élève à 5950€ HT, de chez LETESSIER
- de faire l'acquisition de l'option d'une valeur de 595€ HT
- d'autoriser Mr Tellier Roland 2<sup>ème</sup> adjoint à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ce matériel
- d'attester l'inscription de cet achat au budget 2021

Le conseil municipal a souhaité connaître le tarif de la recharge de gaz. Après s'être renseigné auprès de la société nous vous informons que le système de gaz peut supporter plusieurs chocs et donc avoir une espérance de vie de plusieurs années.

#### **2021/28** : Aménagement de la Commune

Madame le Maire informe l'assemblée que des demandes de devis ont été faites auprès des entreprises Fléchar, HRC, Colas, Pigeon pour les travaux d'aménagement de la commune. Ces demandes ont été réalisées à l'aide de la proposition d'ATESART.

Ces devis se composent comme suit :

<b>Prestataires</b>	<b>Montant HT en €</b>
COLAS	35 502
HRC	43 786.45
Fléchar	34 716
PIGEON	A décliné la proposition

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux d'aménagement par l'entreprise COLAS
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet
- d'autoriser Mme le Maire à faire les demandes de subvention relatives à ce dossier
- d'attester l'inscription de ce projet au budget 2021

#### **2021/29** : Tapis d'enrobés D33

Madame le Maire informe l'assemblée que le conseil départemental avait pour projet de faire un enduit superficiel sur la RD 33 traversant le bourg de la commune.

Madame le Maire précise qu'avant de réaliser ces travaux le Conseil Départemental a proposé à la commune la possibilité de devenir maître d'œuvre et ainsi faire des travaux d'enrobé, en attribuant une subvention exceptionnelle à hauteur de 50%.

Madame le Maire propose 2 devis :

<b>Prestataires</b>	<b>Montant HT en €</b>
COLAS	46 990.90
HRC	49 165.50

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de devenir maître d'œuvre de ce projet
- de réaliser les travaux d'enrobé de la RD33 par l'entreprise COLAS
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet
- d'autoriser Mme le Maire à faire les demandes de subvention relatives à ce dossier
- d'attester l'inscription de ce projet au budget 2022

**2021/30 : Facture EDF du jalaisien**

Vu l'installation du distributeur de baguettes le 13 avril 2021

Vu le branchement électrique de ce distributeur sur le réseau électrique du commerce

Considérant qu'au jour de l'installation du distributeur, la commune n'était pas propriétaire du fonds  
Considérant que le coût électrique du distributeur ne doit pas être supporté par Mr Papillaud

Madame le Maire propose à l'assemblée de payer la totalité de la facture EDF du mois d'Avril de Mr Papillaud, propriétaire du commerce

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de payer la facture EDF du mois d'avril du commerce "le jalaisien"

**2021/31 : Télésurveillance Commerce**

Vu l'acquisition du fonds de commerce "le jalaisien" ce 24 avril

Vu la nécessité de sécuriser les lieux contre toute intrusion

Madame le maire propose de faire l'ajout d'un abonnement auprès de notre prestataire d'alarme Sécurité Ouest Service, filiale de Groupama

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- Décide d'installer une alarme dans le commerce
- D'autoriser Mme le Maire à choisir le prestataire
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- D'autoriser Mme le Maire à refacturer cet abonnement dès le 1er jour de location gérance auprès du gérant.
- D'inscrire cette mise en place au budget

**2021/32 : Location gérance le jalaisien**

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé par délibération 202113 l'acquisition de fonds de commerce "Le Jalaisien"

Mme le Maire informe que pour préparer la location-gérance il est nécessaire de fixer les montants des loyers pour les prochains gérants.

Suite de la commission finance,

Mme le Maire propose de fixer les loyers selon le tableau ci-dessous :

Loyer	Actuellement	Proposition*
Commerce seul	159.16€	200€
Logement seul	367.25€	400€
Commerce et logement	526.41€	580€

\*Ces montants seront revalorisés chaque année selon l'indice INSEE.

Mme le Maire propose le projet de bail annexé ci-contre

Mme le Maire propose de créer une commission ponctuelle afin de déterminer le prochain gérant parmi les candidatures reçues.

Considérant l'absence d'activité du commerce depuis le mois de septembre 2020

Considérant l'intérêt local de sauvegarder l'attractivité de cet établissement

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité ;

- d'approuver le montant des loyers ci-dessus
- d'approuver le contrat de location gérance établi pour 18 mois
- de créer une commission ponctuelle composée de Sébastien MENANT, Valérie BRUNEAU, Loïc LEROUX et Claudine OZAN
- Autorise Mme le Maire à signer le contrat de location gérance et à accomplir toutes les démarches tendant à l'aboutissement du projet
- Indique que les crédits sont prévus au budget 2021

Le conseil municipal souhaite demander une certification auprès d'un notaire.

### **2021/33** : reclassement de Voirie

Vu la loi du 9 décembre 2004-1343, de simplification du droit à modifié le code de la voirie routière  
Considérant que la longueur de voirie est un élément pris en compte pour le calcul de la fraction "péréquation" et de la fraction " cible" de la dotation de solidarité rurale.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal qu'il soit procédé au classement des voies suivantes :

- Chemin rural n°8 de la petite Oisellerie
- Chemin rural n° 10 La Verrerie

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Demande la mise à jour du tableau de classement de Voirie en intégrant

Dans le Tableau A : Voie communale à caractère de rue,

- le CR 8 la petite Oisellerie (400m) sous le nom VC 408
- le CR 10 La Verrerie (450m) sous le nom de VC 410
- Décide le classement de ces voies dans le domaine public communal.
- Autorise Madame le Maire à transmettre et à signer les documents se rapportant à ce dossier.

**2021/34 : Fonds régional de développement des communes du Pacte Régional de la Ruralité**

Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds régional de développement des communes du Pacte Régional de la Ruralité

Dans le cadre du Fonds régional de développement des communes du Pacte Régional de la Ruralité pour l'année 2021 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- Enrobé petite Poterie
- Enrobé Petite oisellerie
- Joints trottoirs Bellevue/Jalais
- Aménagement de la Commune
- Tapis d'enrobé
- Marquage des parkings Eglise

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les projets présentés
- de solliciter l'aide la Région au titre du Fonds régional de développement des communes du Pacte Régional de la Ruralité
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention
- D'attester l'inscription de ce projet au budget 2021 et 2022 pour le tapis d'enrobé de la rd 33

**2021/35 : Fonds Pays de la Loire Relance d'Investissement Communal**

Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Pays de la Loire Relance d'Investissement Communal

Dans le cadre du Fonds Pays de la Loire Relance d'Investissement Communal pour l'année 2021 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- Terrain de jeux
- Travaux divers de l'école

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les projets présentés
- de solliciter l'aide la Région au titre Fonds Pays de la Loire Relance d'Investissement Communal
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention
- D'attester l'inscription de ce projet au budget 2021

**2021/37 : Aide aux communes rurales pour le maintien du commerce de proximité**

Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de l'Aide aux communes rurales pour le maintien du commerce de proximité

Dans le cadre de l'Aide aux communes rurales pour le maintien du commerce de proximité pour l'année 2021 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- Bardage du Jalaisien
- Travaux divers commerce

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les projets présentés
- de solliciter l'aide du département au titre de de l'Aide aux communes rurales pour le maintien du commerce de proximité
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention
- D'attester l'inscription de ce projet au budget 2021

**2021/38** : Aide Départementale à la Voirie Communale

Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale

Dans le cadre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale pour l'année 2021 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- Enrobés de la Poterie
- Enrobés de la Petite Oisellerie
- Aménagement de la Commune
- Curage des Fossés
- trottoirs Bellevue/Jalais

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les projets présentés
- de solliciter l'aide du département au titre de de l'Aide Départementale à la Voirie Communale
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention
- D'attester l'inscription de ce projet au budget 2021

**2021/39** : Transfert mobilité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2019 portant dernière modification des statuts de la communauté de communes,

Vu La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, modifiée par l'ordonnance du 1er avril 2020, déterminant les conditions dans lesquelles les communautés de communes peuvent devenir compétentes en matière de mobilité.

Vu la délibération du 30 mars 2021 de la communauté de communes du Gesnois bilurien, se prononçant favorablement pour la prise de compétence facultative "organisation de la mobilité"

Considérant que pour la communauté de communes, il ne s'agit pas de se substituer à la Région pour les services déjà organisés et mis en œuvre mais d'apporter les réponses les plus adaptées aux besoins de mobilités du territoire, en complément et soutien de l'offre régional.

Considérant qu'il n'empêchera pas la communauté de communes de solliciter ultérieurement le transfert de ces services de transport

Les 23 conseils municipaux de la communauté de communes du Gesnois Bilurien doivent se prononcer sur ce transfert de compétence.

Après délibération, le conseil municipal a décidé d'adopter à la majorité le transfert de la compétence mobilité.

## Complément de compte rendu :

- Mme le Maire informe l'assemblée de l'augmentation du taux communal à 42.88% sur le Foncier Bâti. Cette décision est le résultat de l'article 16 de la loi de finance de 2020. Ce taux est la fusion du taux communal actuel et du Taux départemental en compensation de la perte de la taxe d'habitation.
- Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains, il est donc nécessaire de programmer les permanences.

Répartition à ce jour :

### Elections Départementales

#### Permanences du 20 juin 2021

8 h00 -11 h00	11h00 - 15h00	15h00 -18h00
- Loïc LEROUX - Valérie BRUNEAU - Sindy MOREAU - Adeline NORMAND	- - - -	- Claudine OZAN - David OZAN -Katia MENANT -

### Elections Régionales

#### Permanences du 20 juin 2021

8 h00 -11 h00	11h00 - 15h00	15h00 -18h00
- Claudine OZAN - Joël BUREAU - Eric PIGEON - Isabelle DEROUINEAU	- Sébastien MENANT - Christophe ALLANET - Claudine OZAN -	- Sindy MOREAU - Roland TELLIER - -

### Elections Départementales

#### Permanences du 27 juin 2021

8 h00 -11 h00	11h00 - 15h00	15h00 -18h00
- Sindy MOREAU - Valérie BRUNEAU - -	- Claudine OZAN - - -	- Claudine OZAN - David OZAN - -

## Elections Régionales

### Permanences du 27 juin 2021

8 h00 -11 h00	11h00 - 15h00	15h00 -18h00
- Eric PIGEON - Loïc LEROUX - Adeline NORMAND -Isabelle DEROUINEAU	- - - -	- Sindy MOREAU - Roland TELLIER - Christophe ALLANET -

- Mme le Maire informe que les assesseurs présents pourront être vaccinés à st Mars la Brière la semaine du 10 mai.
- Mme le Maire propose aux membres présents d'avoir la charge de certains dossiers s'ils le souhaitent. Les dossiers sont les suivants :
  - o Mise aux normes du chenil => Stagiaire
  - o Fiche accessibilité => Sindy et stagiaire
  - o Relance questionnaire Aleop => Commission Communication
  - o Travaux logement/Commerce=> Adeline et Sindy en tant que référentes et Roland, Christophe, Virginie, Victorien, Sébastien en renfort.
- Mme le Maire propose à la commission animation de réfléchir à un projet « chasse aux trésors », parcours ludique, randonnées ... sur la commune qui pourrait être mis en relation avec les communes du Gesnois Bilurien.
- Mme Normand informe l'assemblée du retour assez mitigé du Boulanger exploitant le distributeur de baguette.

**La séance est levée à 23h30**